

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2023 DEVE 4 Subventions (9 000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au « Printemps des cimetières ».

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris compte de nombreux trésors patrimoniaux et environnementaux au sein de ses cimetières, parfois mal connus par le grand public. Outre leur fonction mémorielle et de recueillement, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire, artistique et environnemental diversifié.

La situation exceptionnelle du Père Lachaise conduit au classement de la partie romantique en 1962. En 1983, tous les monuments funéraires antérieurs à 1900 de la plupart des divisions de cette partie ancienne du cimetière sont inscrits au titre des Monuments Historiques. Treize monuments de propriété privée ou publique sont classés monuments historiques, dont neuf monuments funéraires, quand environ 30 000 monuments sont inscrits aux Monuments historiques, dont l'ensemble constitué par le crématorium et le columbarium, inscrits en 1995. Le cimetière de Montmartre est en cours de classement. Les 18 autres cimetières parisiens, intra ou extra-muros, portent également témoignage de cette qualité et plusieurs abritent des monuments classés. Une politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures les plus emblématiques est menée depuis plusieurs années.

Les cimetières parisiens présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité végétale et animale. La notion de parc où se recueillir, méditer et où l'on a plaisir à se promener dans la quiétude se traduit dans leur aspect très végétal. Les 422 hectares des cimetières abritent plus de 33 000 arbres de 102 essences différentes ainsi que de nombreux massifs arbustifs et des haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale, que l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires début 2015 a encore renforcés.

La Ville de Paris veille à conserver la qualité remarquable de ses cimetières et à maintenir cet équilibre sensible entre funéraire, patrimoine bâti et végétal.

Pour inciter les Parisiennes et Parisiens à découvrir, ou à redécouvrir, la diversité des cimetières parisiens intra et extramuros, nous souhaitons rééditer le « Printemps des Cimetières » le dimanche 14 mai 2023.

À cette occasion, de nombreuses animations seront proposées au public, dans le respect de la vocation de recueillement des cimetières : visites guidées, expositions sur l'histoire, le patrimoine ou la biodiversité, promenades contées ou dessinées, performances chorégraphiques, théâtrales ou musicales, rencontres avec les agents des cimetières mais aussi présentation du service public funéraire parisien.

Une programmation sera conjointement mise en place à l'initiative des services municipaux et des associations pour lesquelles un appel à projets a été lancé. Sur les 20 projets reçus, 14 ont été retenus.

Chacun des porteurs de projet s'engagera à respecter les principes du respect de la sérénité des cimetières qui prévoit notamment de n'utiliser aucune musique amplifiée et de ne pas impacter le déroulement des inhumations.

Je vous propose d'attribuer une subvention à 14 projets, pour un montant global de 9 000 euros. Les subventions seront ainsi attribuées aux associations suivantes :

- L'Atelier Saint Martin, pour un projet chorégraphique pour 3 danseurs et un musicien au Cimetière de Belleville (20^e) – montant : 850 euros ;
- Humo Sapiens, pour une mort régénérative, pour la création d'une toile participative géante sur le thème de la vie du sol et la place de l'humain dans le cycle du vivant au Cimetière Parisien de Thiais (94^e) – montant : 1300 euros ;
- L'Aquilone, pour une promenade dansée en hommage à plusieurs personnalités reposant au cimetière du Montparnasse (14^e) – montant : 1000 euros ;
- La Comédie des Anges, pour un parcours poétique sous formes de lectures au cimetière de Charonne (20^e) – montant : 500 euros ;
- La Mémoire Nécropolitaine, pour une exposition de photos intitulée « Quelques larmes d'amour pour ceux qui se sont tus » sur le thème de la séparation et du chagrin, dans le cimetière du Père Lachaise (20^e) – montant : 500 euros
- Le Petit Ney, pour deux balades chantées au cimetière de Montmartre (18^e) – montant : 400 euros ;
- Les Aliennes, pour deux visites guidées autour de femmes inhumées dans les cimetières du Montparnasse (14^e) et des Batignolles (17^e) – montant : 150 euros ;
- La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), pour une balade à la découverte de l'avifaune du Cimetière Parisien de Bagneux (92) – montant : 300 euros ;

- La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), pour des sorties à la découverte de l'avifaune du Cimetière Parisien d'Ivry (94) – montant : 400 euros ;
- L'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris pour deux visites guidées dans les cimetières parisiens de Saint-Ouen (93) et de La Chapelle (93) – montant 400 euros ;
- Les Rivages, pour 3 visites guidées théâtralisées autour de la Commune de Paris et de François Aimable Fougeret, membre du comité central, au cimetière du Père-Lachaise (20^e) – montant : 1450 euros ;
- Star Théâtre, pour une performance théâtrale autour d'un texte de Charles Dickens dans le cimetière parisien de Bagneux (92) – montant : 750 euros ;
- Tête Chercheuse, pour des lectures d'extraits d'œuvres d'écrivains inhumés au cimetière de Montmartre (18^e) – montant : 400 euros ;
- Les Traversées, pour un parcours déambulatoire théâtralisé autour d'artistes inhumés au cimetière du Père Lachaise (20^e) – montant : 600 euros ;

La dépense globale d'un montant de 9 000 euros sera imputée au budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DEVE 4 Subventions (9 000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au « Printemps des cimetières »

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15, 16 et 17 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au « Printemps des cimetières » ;

Sur le rapport présenté par M Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 9 000 euros est attribuée pour les projets des associations suivantes retenues dans le cadre de l'appel à projets 2022 relatif au « Printemps des cimetières » :

- une subvention de 850 euros est attribuée à l'association L'Atelier Saint Martin dont le siège social est situé 51 rue de Belleville, 75 019 Paris ;
- une subvention de 1300 euros est attribuée à l'association Humo Sapiens, dont le siège social est situé 6 rue Cuvier, 44100 Nantes
 - une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association l'Aquilone, dont le siège social est situé 1-3 rue Frederick Lemaitre - Maison des Associations, 75020 Paris ;
 - une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Comédie des Anges, dont le siège social est situé 10/12 rue de la Mare, 75020 Paris ;
 - une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Mémoire Nécropolitaine, dont le siège social est situé 25, rue Saulnier, 75009 Paris ;
 - une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney, dont le siège social est situé 10, avenue de la Porte Montmartre, 75018 Paris ;
- une subvention de 150 euros est attribuée à l'association Les Aliennes, dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault, 75011 Paris ;
- une subvention de 700 euros est attribuée à la l'association la Ligue de Protection des Oiseaux dont le siège social est situé à La Corderie Royale, 17 300 Rochefort ;

- une subvention de 400 euros est attribuée à l'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris, dont le siège social est situé 1, rue de la République, 93200 Saint-Denis ;
- une subvention de 1450 euros est attribuée à l'association Les Rivages dont le siège social est situé 72 avenue Ledru Rollin, 75012 Paris ;
- une subvention de 750 euros est attribuée à l'association Star Théâtre dont le siège social est situé 63 place du Docteur Félix Lobligeois, 75017 Paris ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Tête Chercheuse, dont le siège social est situé 15 passage Ramey, 75018 Paris;
- une subvention de 600 euros est attribuée à l'association Les Traversées dont le siège social est situé 5 rue des Vignerons, 94300 Vincennes.

Article 2 : La dépense globale d'un montant de 9 000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : La convention jointe à la présente délibération entre la Ville de Paris et l'association le petit Ney est approuvée. La Maire de Paris est autorisée à la signer.